# EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Candidats contractuels de la fonction publique hospitalière*

## Objectifs opérationnels

**Au terme de la formation, les participant(e)s :**

- Auront développé leurs capacités rédactionnelles, leurs connaissances des droits des malades, de l'organisation du système de santé, de la gouvernance hospitalière, du secret professionnel, du dossier du patient et du vocabulaire médical
- Auront acquis des connaissances en lien avec leurs futures fonctions
- Auront initié de nouvelles méthodes de travail personnel
- Se seront entraînés(es) dans les conditions de l'examen
- Seront capables de présenter leur parcours et leur projet professionnel, de mettre en avant leurs compétences et d'aborder sereinement l'épreuve orale

## Contenu

**Préparation à l'épreuve écrite (4 à 6 jours)**

- **Notre formation aborde l'intégralité des items du programme du concours**, mais pas seulement sous la forme d'un enseignement théorique. Notre formation a pour objectif de « coller » au plus près de ce qui est attendu le jour du concours par le jury. Pour la préparation aux épreuves écrites, nous axons donc notre formation non seulement sur l'acquisition des connaissances par le biais de l'entrainement, soit collectif (petits groupes de travail) soit individuel, mais également grâce à des devoirs intersession.
- **Nous organisons un ou deux concours blancs (en fonction de la durée de la formation) pour la rédaction de la note et l'épreuve des questions sur une demi-journée (3 heures)** pour une véritable mise en condition de concours. Ces concours sont basés sur des annales conçues par nos soins puisque nous sommes également, au plan national, concepteurs de sujets et correcteurs de copies. Cette phase est indispensable pour appréhender les exigences des épreuves, le travail à fournir, dresser le bilan des acquis des candidats, relever leurs points forts et faibles.
- **Notre proposition met donc l'accent sur la pédagogie, en intégrant chaque item du concours, en alternance avec des exercices de vocabulaire médical.**
- Si, au moment de la préparation, les participant(e)s n'ont pas encore déposé leur dossier RAEP, il est possible d'intégrer lors de la première journée de la préparation, un module spécifique consacré au dossier RAEP et au CV

**Préparation à l'épreuve orale (1 à 2 jours)**

- **Principes de base pour aborder sereinement l'épreuve orale : premier contact, position du corps et les gestes, expression, gestion du stress**
- **Amener chaque stagiaire, de façon individuelle, à** : présenter son parcours professionnel, décrire les différents postes occupés, présenter les fonctions exercées, distinguer les missions, les activités et les tâches, repérer ses compétences (savoir, savoir-faire et savoir-être) et les valoriser, justifier ses qualités, décrire son projet professionnel

## Pédagogie

**Méthode transmissive =** exposés, diaporamas, vidéos

**Méthode interrogative =** exercices en groupe et individuels proposés au fur et à mesure des grands thèmes abordés, permettant d'une part d'entrecouper les apports théoriques d'exercices pratiques, et d'autre part d'évaluer régulièrement les acquis des participant(e)s ; mises en situations (concours blanc) ; rendus des copies individualisés ; correction des épreuves écrites ; exposés oraux et mises en situation individuelles (épreuves orales) ; entraînements en termes de savoir-être (épreuves orales)

5 à 12 participants

Nous consulter

Evaluation
Supports
Suivi
Accompagnement
*(cf page 10)*

* L'arrêté du 18 juin 2013 pris en application de l'article 8 du décret n° 2013-121 du 6 février 2013 fixe la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des examens professionnalisés réservés pour l'accès aux corps des personnels administratifs de catégorie B de la fonction publique hospitalière et donc notamment des AMA. **Le candidat passe donc les deux épreuves, écrite (notées sur 40) et orale (notées sur 60).**

RÉF. : EPR.01.2023

INTRA ETABLISSEMENT

Tarif : Nous consulter

INTER ETABLISSEMENTS

Pas de session pour ce programme.



**ASMR** : 16 rue Pôl Ravigneaux - 72100 LE MANS • Tél. : 02 43 18 68 77 • formation@asmr.fr • www.asmr.fr • **Siret** : 393 275 227 000 48 • **APE** 8559A

# MODALITÉS D'ÉVALUATION, DE SUIVI, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RECONNAISSANCE DE NOS FORMATIONS

**Toutes les formations présentées dans notre catalogue obéissent aux exigences fixées par QUALIOPI, le nouveau référentiel qualité de certification des organismes de formation. Elles se déclinent donc de manière identique pour l'ensemble de nos formations, sachant cependant que les outils d'évaluation, les modalités de suivi et d'accompagnement ainsi que les supports remis aux participant(e)s peuvent varier en fonction de la formation.**

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cette évaluation se déroule en trois temps :

- Une évaluation de la satisfaction du participant via un questionnaire dématérialisé sous forme de QCM : adaptation du contenu de la formation aux objectifs annoncés et de la pédagogie (supports, exposés, applications terrain), qualité de l'animation de l'intervenant (compétences, connaissances, écoute, dynamique de groupe), durée de la formation, recommandation

- Une évaluation de l'atteinte des objectifs (question ouverte)

- Une évaluation à froid à six mois de la formation

*Une synthèse de ces évaluation peut être communiquée sur demande des établissements*

## SUPPORTS REMIS AUX PARTICIPANT(E)S

**En fonction de la formation, ces supports peuvent être :** des documents papiers (guide, livre, fiche, protocole, procédure, memento, référentiel, plan, grille d'analyse, tableau, argumentaire, livret, planche, exercice, recueil lexical, bibliographie) et/ou une clé USB et/ou un lien vers un CLOUD.

## SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT À L'ISSUE DE LA FORMATION

Possibilité de contacter le formateur par mail et/ou par téléphone, dans les 3 mois suivant l'issue de la dernière session.

## MODALITÉS DE RECONNAISSANCE DE LA FORMATION

Certificat de réalisation de la formation.



**ASMR** : 16 rue Pôl Ravigneaux - 72100 LE MANS • Tél. : 02 43 18 68 77 • formation@asmr.fr • www.asmr.fr • **Siret** : 393 275 227 000 48 • **APE** 8559A